



# FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2015

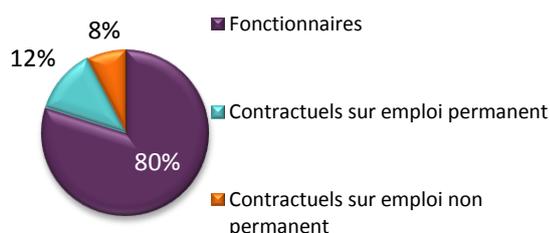
## Communautés d'agglomérations

> 1 553 agents recensés dans ces collectivités dont 1 241 fonctionnaires, 194 contractuels et 118 contractuels sur emploi non permanent

Ce document s'appuie sur les retours de 9 collectivités sur le plan régional

### Effectifs

■ 80% des agents sont fonctionnaires



Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	207
Contractuels sur emploi permanent	32
<b>Agents sur emploi permanent</b>	<b>239</b>

Effectif moyen (sur emplois permanents)

Par catégorie :	Des 3 principales filières :
- Catégorie A : 38	- Technique : 108
- Catégorie B : 63	- Administrative : 76
- Catégorie C : 138	- Médico-sociale : 22

■ Précisions : Agents contractuels sur emploi permanent et sur emploi non permanent

**Emploi permanent**

- ⇒ 0,5 % des agents recrutés dans le cadre d'un remplacement temporaire
- ⇒ 9 % des agents contractuels sur emploi permanent en CDI

**Emploi non permanent**

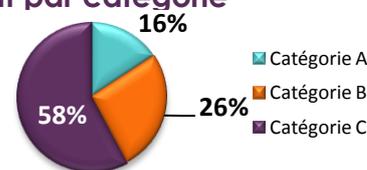
- ⇒ 24 % des contractuels ont été recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 64 % des contractuels ont été recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

### Caractéristiques des agents sur emploi permanent

■ Répartition des agents par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	32,4%	26,8%	31,6%
Technique	45,9%	41,2%	45,2%
Culturelle	8,2%	8,8%	8,3%
Sportive	3,7%	9,3%	4,5%
Médico-sociale	8,4%	12,9%	9,0%
Police			
Incendie			
Animation	1,5%	0,5%	1,3%
Hors filière	-	0,5%	0,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

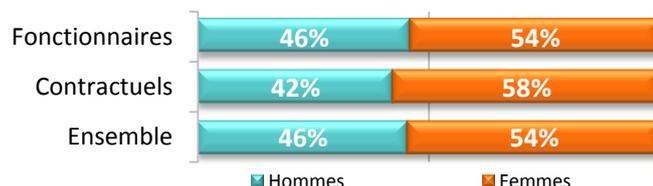
■ Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



■ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	28%
Adjointes administratifs	16%
Attachés	9%
Techniciens	8%
Rédacteurs	6%

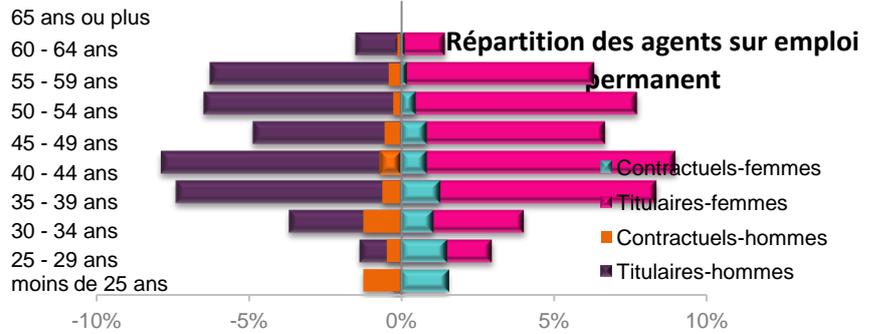
■ Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



## Pyramide des âges

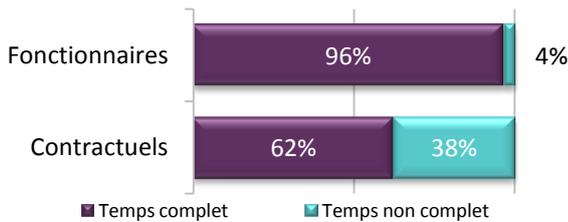
- En moyenne, les agents sur emploi permanent ont 44 ans

Âge moyen des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	<b>45,00</b>
Contractuels sur emploi permanent	<b>35,96</b>
<b>Ensemble</b>	<b>43,78</b>

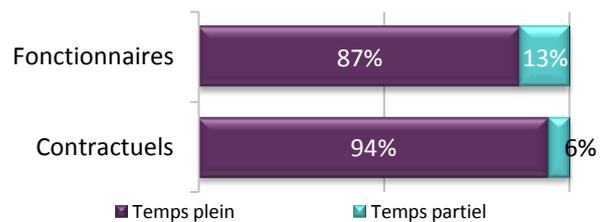


## Temps de travail\* des agents sur emploi permanent

- Répartition des postes à temps complet ou non complet



- Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



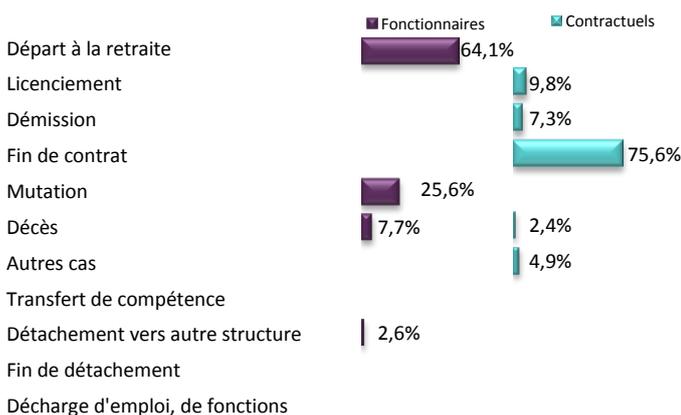
\* Attention : Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

## Mouvements

- En 2015, 300 arrivées d'agents sur emploi permanent, 80 départs et 33 contractuels titularisés\*

Variation des effectifs entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015		
Fonctionnaires	↗	<b>10,8%</b>
Contractuels	↗	<b>104,2%</b>
<b>Ensemble</b>	↗	<b>18,1%</b>

- Les départs\* d'agents sur emplois permanents



- 47,5% des arrivées\* sur emplois permanents concernent des contractuels

	Fonctionnaires	
	Nombre	%
Recrutements directs	13	10%
Concours	10	8%
Intégration directe	1	1%
Mutations	38	30%
Détachement	1	1%
Transfert de compétence	64	50%

	Contractuels	
	Nombre	%
Arrivées de contractuels	173	-
dont remplaçants	104	60%

## Promotions

- 53 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2015

17 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade

35 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon

0 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2015

\* Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, mises en disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

## Budget et rémunérations

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 21,64 %

	Montant global	Montant moyen
<b>Budget de fonctionnement</b>	377 579 798 €	62 929 966 €
<b>Masse salariale</b>	61 859 334 €	10 309 889 €
Charges de personnel (chapitre 12)	<b>Soit 16,38 % des dépenses de fonctionnement</b>	

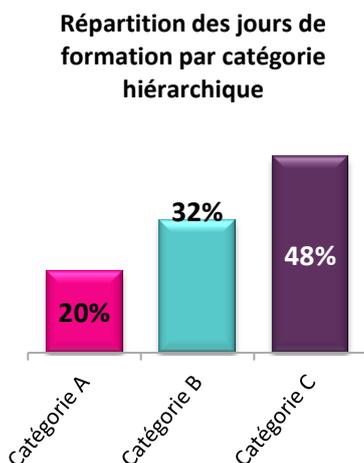
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires :	21,52%
Contractuels sur emploi permanent :	22,98%
<b>Ensemble :</b>	<b>21,64%</b>

	Montant global	Montant moyen par agent	
<b>Rémunérations des agents sur emploi permanent :</b>	<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	<b>38 498 522 €</b>	<b>26 828 €</b>
	dont primes et indemnités versées :	8 332 164 €	5 806 €
	dont heures supplémentaires/complémentaires :	16 063 €	11 €
	dont Nouvelle Bonification Indiciaire :	307 041 €	214 €

Les données des contractuels sur emploi non permanent regroupent des situations trop disparates pour être exploitées

## Formation

- Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent : 3,4 jours par agent



4 907 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2015

Répartition des jours de formation par organisme :

CNFPT :	40%
Autres organismes :	37%
En interne :	22%

- Montant moyen consacré à formation par collectivité : 100 826 €

604 957 € ont été consacrés à la formation en 2015

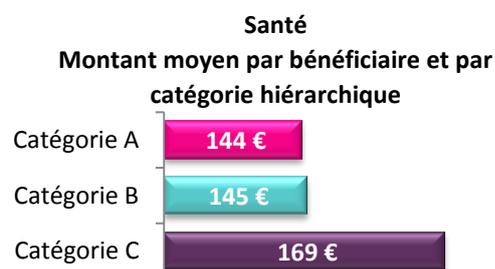
Répartition des dépenses de formation en fonction de l'organisme :

CNFPT :	54 %
Autres organismes :	41 %
Frais de déplacement :	5 %

## Protection sociale complémentaire

- Participation des employeurs à la protection sociale complémentaire des agents (mutuelle et/ou prévoyance)

Montants annuels	Santé	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>62 916 €</b>	<b>113 385 €</b>
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>394</b>	<b>1 035</b>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>160 €</b>	<b>110 €</b>



## Conditions de travail

- En moyenne, 19 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2015 par fonctionnaire

En moyenne, 6,2 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2015 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaire	Contractuel permanent
<b>Taux d'absentéisme</b>		
« compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,60%	0,90%
<b>Taux d'absentéisme médical*</b> (toutes absences pour motif médical)	5,21%	1,70%

\*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

- 16 accidents du travail déclarés en 2015 en moyenne par collectivité

En moyenne :

- ⇒ 6,3 accidents du travail pour 100 agents
- ⇒ 19 jours d'absence par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 13 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité

- ⇒ 0,3 travailleur handicapé en moyenne recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 95 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 84 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 5 961 € de dépenses en matière de handicap en moyenne par collectivité

\* sur les emplois permanents et non permanents

## Précisions

- Méthodologie



Cette fiche "Repères" a été réalisée par les chargés d'études des Observatoires Régionaux dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Nationale des Directeurs des Centres de Gestion (ANDCDG). L'outil automatisé permettant sa réalisation a été développé par le Cdg17 et 64. Les données résultent d'une agrégation des Rapports sur l'Etat de la Collectivité 2015 transmis en 2016 par les collectivités du type et de la strate concernés. Aucun redressement ou pondération n'a été effectué.



Date de publication : octobre 2017

